

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10  
En exercice : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille dix-sept

le vendredi 13 avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 7 avril 2018

**Étaient présents :** Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BERTOCCHI, Annick VACELET, Céline PICHON, Andgeline OZEREE, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

le 22 avril 2018

**Étai(en)t excusé(e)(s) :**

**Était absent :** Alexis MURA.

**Est désigné Secrétaire de séance :** Daniel BERTOCCHI.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le pont de la Brenne et rive gauche de Noire Fontaine.**

n° 2018 - 01

Le Maire rappelle, à l'Assemblée, que par délibération n° 2016 - 12, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet, a sollicité une aide financière, auprès du Conseil Départemental, pour des travaux de voirie. Le montant des travaux s'élevait à 50 989,32 € TTC, réparti comme suit : (chemin de Fourchy = 25 573,10 € HT et V.C. 5 = 16 918,00 € HT).

Le Conseil Départemental nous a accordé une subvention de 7 082 €, décomposée de la façon suivante :

- chemin de Fourchy : coût travaux = 25 573,10 € HT soit une subvention de 5 114,62 € (20 %).

- le solde de 1 967,38 € a été attribué pour la voie communale n° 5 (partie entre le chemin qui monte à Plasne et le haut du chemin du Curtil d'Osier). La somme de 7 082 € est le solde attribué, à la Commune, par le Conseil Départemental, pour la période 2016 - 2018.

Le Maire précise que, compte tenu de la détérioration du pont de la Brenne et de la rive gauche, avant le pont, de Noire Fontaine et de l'urgence des travaux, il convient de délibérer, afin de transférer l'attribution des 1 967,38 € à la réhabilitation de ces ouvrages.

Pour le pont de la Brenne, des travaux pour un montant de 8 724 € TTC a été joint à la déclaration, faite à la Police de l'eau. Les travaux concernant l'encrochement de la rive gauche de Noire Fontaine sont évalués à 4 315,20 € TTC, ce qui fait un total de 13 039,20 € TTC.

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture :**

**Après en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de solliciter une subvention, auprès du Conseil Départemental, par transfert des 1 967,38 €, attribués au chemin vicinal n° 5, pour les travaux du pont de la Brenne et de la rive gauche de Noire Fontaine.**

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire

Jean-Pierre KOËGLER

